



**FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**  
tahiry **Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa**  
**(FMFP)**

---

**TRAME D'APPEL A PROJETS**  
**POUR LE SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL (DR)**  
**DIMENSION SECTORIELLE**

---

**Date : 30/10/2019**

**Rédacteur: Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)**

**CSP DR**

## SOMMAIRE

<b>1 – Objet de l’appel à projets .....</b>	<b>3</b>
<b>2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) .....</b>	<b>3</b>
<b>3 – Contexte de l’appel à projets .....</b>	<b>4</b>
3.1. Orientations stratégiques.....	5
3.2. Objectifs de l’appel à projets.....	6
3.3. Publics cibles.....	7
3.4. Type de formation .....	8
<b>4 – Description de la réponse attendue .....</b>	<b>8</b>
<b>5 – Contenu de la proposition de projet .....</b>	<b>8</b>
5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	8
5.2. Contexte socioéconomique.....	9
5.3. Enjeux .....	9
5.4. Objectifs et contenu de la formation .....	9
5.5. Modalités de la formation .....	10
5.6. Indicateurs de résultats.....	10
5.7. Conditions financières.....	10
5.8. Conditions générales .....	11
<b>6 – Procédure de l’appel à projets .....</b>	<b>11</b>
6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception.....	11
6.2. Sélection du porteur de projet.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>7 – Contractualisation .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 1 : Fiche d’identification de la demande d’un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible).....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d’un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible) .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 3 : Liste des annexes.....</b>	<b>16</b>

## 1 – Objet de l’appel à projets

---

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d’entreprises la conception et la mise en œuvre d’actions de formation(s)

- Au profit des entreprises du secteur Développement Rural (DR)
  - En vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
  - En vue de qualifier les personnes en recherche d’emploi dans le secteur ;
- Et de manière globale, l’appel permettra de :
  - Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques sectorielles
  - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage avec un maximum de 70% de la cotisation) avec un fonds additionnel abondé par l’AFD d’un montant total de 164 000 000 MGA à répartir entre les projets.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

## 2 – Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

---

Le FMFP est une association reconnue d’utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d’une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d’un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l’arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- favoriser l’insertion professionnelle durable des personnes en recherche d’emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d’emploi précaire.

-Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- sur des projets individuels d’entreprises ;
- sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels;

- sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMPFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire DR qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

### 3 – Contexte de l'appel à projets

---

Le secteur Développement Rural, est celui qui emploie le plus d'actifs à Madagascar. L'économie rurale reste un des secteurs-clés encore sous-développés et sous-performant, avec un gisement de ressources humaines considérable mais dont les compétences restent largement à améliorer et à valoriser. Le secteur est composé de :

- L'agriculture et l'élevage incluant la transformation agro-alimentaire
- La pêche traditionnelle et industrielle
- L'artisanat
- L'exploitation forestière (ou environnement) et l'exploitation minière (domaine partagé avec le BTP-RS)

On a une prépondérance du Secteur Agricole malgache (agriculture, élevage, pêche) qui constitue l'un des moteurs de l'économie nationale (26,3% du PIB en 2009), étant le principal pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée, et des secteurs de l'environnement, de l'artisanat qui constituent des domaines montants du secteur et dans lesquels de plus en plus de Malgaches sont impliqués. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7% nettement inférieur au taux minimal de 6% vers lequel il faudrait tendre. La transformation des matières premières agricoles et l'industrialisation de l'économie rurale ainsi que la promotion des cultures d'exportation (rente) doivent aider au saut qualitatif et à la croissance du secteur.

En dépit d'importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis véritablement de tirer parti du potentiel du secteur de développement rural du pays d'une manière soutenue. A titre d'illustration, les importations en volume de produits vivriers et alimentaires ont progressé alors que les exportations en volume de produits agricoles tendent à chuter.

La professionnalisation et le développement des compétences des ressources humaines du secteur formel du DR doit améliorer le potentiel de croissance de l'économie rurale et de développement socioéconomique du pays.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD, lance un 2ème appel à projets pour l'année 2019 sur les projets interentreprises sectoriel afin de financer des projets visant les objectifs sectoriels en matière de qualification. Des mesures incitatives ont été particulièrement formulées à l'endroit des PME-TPE pour le renforcement de leurs salariés.

Une enveloppe de 164 000 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés à l'issue de l'appel suivant les montants alloués à chaque secteur et les conditionnalités y afférentes.

### 3.1. Orientations stratégiques

Pour l'année 2019, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur de développement rural s'articulent principalement autour des filières à forte valeur ajoutée (filiale exportation) et les chaînes de valeurs ainsi que la promotion des techniques résilientes.

Le secteur DR vise entre autres la professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans les domaines de la transformation agroalimentaire, de l'agriculture et de l'élevage, de l'environnement et de l'artisanat ainsi que le renforcement des compétences des petits et moyens entrepreneurs œuvrant dans le secteur. Le secteur priorisera essentiellement les compétences techniques suivant les objectifs ci-après :

- Les déficits de qualifications du secteur ou du territoire à combler en priorité
  - Les métiers dans les domaines de la transformation agroalimentaire dont technicien de fabrication des produits alimentaires (filiale lait, céréales), conducteur de ligne de fabrication, chargé de production, ouvrier de chaîne, responsable de production d'unités de transformation, responsable froid ;
  - Les métiers de l'agriculture avec le paysan polyvalent, le technicien agricole et le responsable de site agricole, gérant des petits établissements de production, mécanicien d'engins, machiniste agricole ;
  - Les métiers de l'élevage, responsable santé animale, fermier, et technicien d'élevage, gérant des petits établissements de production ;
  - Les métiers de l'environnement avec le responsable de projet, animateur communautaire, agent de conservation, responsable de site, agent de propreté urbaine, chargé d'hygiène et de sécurité, responsable RSE ;
  - Les métiers de l'artisanat avec les vanniers, les ouvriers de production, les artisans d'art et ornements, gérant des petits établissements de production.
- Les qualifications des salariés du secteur ou du territoire à développer en priorité en vue de sécuriser leur situation professionnelle
  - Agroalimentaire : Mécanisation agricole, maintenance des engins et machines, machinisme agricole, normes & certification, management et encadrement, techniques de conservation, techniques de transformation industrielles
  - Agriculture & élevage : Technique de production, chaîne de valeur, commercialisation, développement de projets professionnels structurants, structuration et formation des responsables paysans,
  - La pêche : installation et maintenance froid, techniques de pêche, gestion des collectes ;
  - Environnement : Education environnementale, impact environnemental, agriculture durable, résilience au changement climatique, Gestion des crises et mobilité humaine (migration), lutte contre les trafics illicites ; techniques d'accompagnement, d'animation communautaire, de développement associatif et de pilotage de projet ;
  - Artisanat : incluant l'artisanat d'art et l'artisanat de production) comme les techniques de vannerie, de crochet ou coupe et couture, entrepreneuriat et commercialisation ;

- Compétences transverses : les questions de sécurité, d'hygiène et de qualité, l'utilisation des techniques résilientes pour le développement durable, la commercialisation
- Les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir
  - Des métiers liés aux filières à forte valeur ajoutée (filière exportation) comme la vanille ou les épices
  - Les techniciens en charge de l'automatisation dans les unités de transformation agro-alimentaire
  - De manière transverse, des qualifications en matières de normes et certification sur la HSE ou qualité
  - Sur la pêche : les métiers de l'industrie de la pêche, l'aquaculture de crevette

### 3.2. Objectifs de l'appel à projets

#### (i) Objectif général

En termes d'objectif général, l'appel à projets actuel permettra de :

- Contribuer au développement économique et améliorer la balance commerciale avec des filières à forte valeur ajoutée et tournée vers l'exportation.
- Créer des emplois et consolider la stabilité sociale, avec la requalification des salariés et la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes ruraux
- Promouvoir le développement durable du pays, avec l'adoption des démarches écologiques et résilientes

#### (ii) Objectifs spécifiques

- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés pour 2019, notamment dans les filières économiques rurales ayant un potentiel à forte valeur ajoutée (ex : filière exportation) et les chaîne de valeurs ainsi que la promotion des techniques résilientes.
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur DR

#### (iii) Résultats attendus

- Au niveau des bénéficiaires, le financement des projets de formation contribuera à :
  - Former des salariés du secteur en favorisant leur évolution pour intégrer les nouvelles exigences professionnelles afin d'assurer la pérennisation de leurs emplois.
  - Former des néo salariés du secteur visant à favoriser le recrutement de jeunes ou d'adultes ne justifiant pas de la qualification nécessaire pour occuper directement les emplois à pourvoir dans les entreprises du DR
  - Au moins 40% de femmes formées
  - 40% au moins des bénéficiaires de formation seront des femmes
- Au niveau des entreprises de production du secteur (ex : agricole, transformation agroalimentaire), le financement des projets de formation contribuera à :

- Améliorer la productivité des entreprises bénéficiaires du financement en renforçant les compétences de leurs employés pour une meilleure performance
- Alléger la pression sur le système de recrutement des entreprises du DR en formant des actifs qualifiés afin qu'ils soient immédiatement opérationnels à l'emploi
- Au niveau des ONG, plateformes, organismes professionnels et des projets affiliés à la CNAPS, ce financement contribuera à :
  - Faire monter en compétences des cadres directement opérationnels, de niveau intermédiaire (conseillers, vulgarisateurs, chefs de ferme, techniciens spécialisés),
  - Faire monter en compétences des spécialistes en production, en recherche appliquée et en commercialisation (gestion des processus de production et post récolte, marchés, normes, traçabilités, labels, contrôle de qualité...)
  - Pour les organisations professionnelles agricoles, la priorité repose sur la formation des responsables notamment de pouvoir piloter les organisations et gérer les membres et pour siéger au niveau des organismes paritaires dans le Secteur.
- Au niveau des entrepreneurs ou opérateur individuel affilié à la CNAPS, ce financement contribuera à :
  - Apprendre et se professionnaliser dans son métier qui permettra d'améliorer la rentabilité de leur exploitation.
  - Améliorer la conduite des exploitations agricoles (PME, TPE ou micro entrepreneurs cotisant) en développant des compétences pour mieux gérer les activités de production, innover et maîtriser la trésorerie.
  - Améliorer la productivité des entreprises bénéficiaires en renforçant les compétences de leurs employés pour une meilleure performance
  - Alléger la pression sur le système de recrutement des entreprises du DR en formant des actifs qualifiés afin qu'ils soient immédiatement opérationnels à l'emploi (pour le pré-emploi)
  - Développer les compétences techniques et professionnelles des opérateurs de l'agri-élevage et de l'artisanat afin qu'ils deviennent plus compétitifs
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation, le projet devra :
  - Permettre à de petits opérateurs du secteur agri-élevage de développer leurs activités à travers une production essentiellement tournée vers le marché, de renforcer leur système de commercialisation
  - Proposer des démarches innovantes ou diffusables au niveau des entreprises associées ou même au niveau du secteur

### 3.3. Publics cibles

Personnel en poste superviseur et personnel d'exécution de niveau intermédiaire, et ouvriers, cadres ; Auto employeurs issus de petites structures. Des personnes en recherche d'emploi de tous niveaux. Le secteur cible 40% de femmes et de jeunes par projet.

### 3.4. Type de formation

Le secteur préconise des formations en situation réelle de travail ou considérant les conditions et environnement professionnel, des formations continues à l'endroit des travailleurs en poste. Sur des parcours en pré-emploi, des formations complémentaires aux pré-acquis sous forme modulaire sont recommandées.

## 4 – Description de la réponse attendue

---

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises affiliées à la CNAPS ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, année à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises ou organisme non gouvernemental dans les domaines suivants :
  - Agriculture et élevage,
  - Transformation agroalimentaire,
  - Artisanat
  - Et environnement
- Le projet cible aussi des micro- et petits entrepreneurs (formels) du secteur agricole et élevage, agroalimentaire, artisanat et environnement.
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».

## 5 – Contenu de la proposition de projet

---

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1, 2 et 3.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

### 5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.



- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

## 5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

## 5.3. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur DR ;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

## 5.4. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui peuvent être en lien avec le développement des compétences sur les métiers de base dans le secteur DR et en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
  - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
  - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
  - Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

### 5.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
  - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation<sup>1</sup>, modalités de suivi et d'évaluation<sup>2</sup> et production du cahier des charges de la formation interne
  - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ;
  - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation<sup>3</sup>, modalités de suivi et d'évaluation<sup>4</sup> et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

### 5.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

### 5.7. Conditions financières

- Le projet sera financé par les cotisations des entreprises associées et abondé par des fonds additionnels de l'Agence française de Développement
- Une entreprise peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
  - Une structure < 10 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
  - Une structure 10-50 salariés (effet levier = 20 fois la contribution de l'entreprise)
  - Une structure 51-100 salariés (effet levier = 10 fois la contribution de l'entreprise)
  - Une structure de plus de 100 salariés (effet levier = 7 fois la contribution de l'entreprise)
  - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
  - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
  - Du nombre de partenaires associés

---

<sup>1</sup> Voir annexe 5 dans la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

<sup>2</sup> Voir annexe 5 dans la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

<sup>3</sup> Voir annexe 5 dans la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

<sup>4</sup> Voir annexe 5 dans la liste des annexes (3) sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

- De la cotisation FMFP consentie par les entreprises
- Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 80% des points technique, stratégique et social pour prétendre au montant maximum de l'effet levier
- Il est consenti un montant maximum de 25 000 000 MGA de fonds additionnels par projet
- Détail des coûts
  - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
  - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
  - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

### 5.8. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
- Un groupement professionnel peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

## 6 – Procédure de l'appel à projets

---

### 6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **24 janvier 2020**.

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : [ap2@fmfp.mg](mailto:ap2@fmfp.mg) avec la mention en objet « **soumission définitive AP 2** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),  
Tour Zital, 4<sup>ème</sup> étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano,  
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi

pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

## 6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

### Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
14/12/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
24/01/2020	Date limite de réception des propositions
26/01/2020	Analyse de recevabilité
31/01/2020	Instruction des réponses recevables
14/02/2020	Tenue des Comités de sélection (CSP)
21/02/2020	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Début 03/2020	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

### Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

**Point Important** : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

### Les critères spécifiques au secteur

Les aspects spécifiques au secteur seront considérés lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

- Localisation en zone enclavée de l'exploitation
- Utilisant des techniques résilientes pour le développement durable
- La contribution conséquente du porteur dans le projet (ou d'autres partenaires)
- Femmes promotrices (représentation féminine 40%)
- Contribution à la conservation de l'environnement

### La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

### Réponse à la soumission

.

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

## 7 – Contractualisation

---

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg) , Tél. +261 22 538 86.

**Annexe 1 : [Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel \(format Excel disponible\)](#)**

**Annexe 2 : [Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel \(format Excel disponible\)](#)**

### Annexe 3 : Liste des annexes

1	Plaquette de présentation de chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
2	Lettre de mandatement du promoteur par chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
3	Lettre de mandat de l'organisme porteur à la personne habilitée (si différent du dirigeant) et copie CIN
4	Avis de débit du paiement de la cotisation par le FMFP fourni par chacune des entreprises/récepissé de versement
5	Cahier des charges de la formation validé par les entreprises partenaires (canevas disponible)
6	Lettre de demande de financement (canevas disponible)
7	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)
8	Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)

Les canevas électroniques des annexes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont disponibles pour les promoteurs.